



Plan sur l'accessibilité 2024-2027

Généralités

Sommaire

Transport Lyon inc, est engagé à créer un environnement inclusif et accessible pour tous ses employés, clients, fournisseurs et membres de la communauté, y compris les personnes handicapées. Nous savons que l'accessibilité est un processus continu et un élément central dans une organisation inclusive. Le plan que nous avons élaboré pour continuer à améliorer l'accessibilité s'appuie sur notre esprit d'inclusion et nos pratiques en la matière.

Nous savons que la création d'un environnement exempt d'obstacles prend du temps et nous sommes engagés à l'identification, au retrait et à la prévention des obstacles sur une base continue. Ce plan guidera notre organisation dans l'atteinte de nos engagements en matière d'accessibilité pour les trois prochaines années et dans la création d'une culture de confiance en l'accessibilité.

Le plan a été élaboré en consultation avec nos employés actuels. Nous avons effectué des groupes de discussion via le Comité culture de Transport Lyon inc, ainsi qu'une évaluation des installations de notre bureau situé au 9999 Rue Notre-Dame Est à Montréal-Est.

De plus, des consultations auprès d'organismes au service personnes handicapées auront lieu durant les mois de juin et juillet 2024. Suite aux consultations, une mise à jour du Plan sur l'accessibilité aura lieu en septembre 2024.

Nous avons identifié dix obstacles et déterminé dix-neuf mesures à prendre pour améliorer l'accessibilité.

Nos principales priorités, en résumé :

- Rendre le processus d'embauche plus accessible et améliorer l'attraction de personnes handicapées.
- Revoir et documenter l'accès physique à nos bureaux.
- Introduire de nouvelles fonctions d'accessibilité au niveau technologique.
- Adapter nos documents d'entreprise en fonction des formats accessibles aux personnes qui en ont besoin.



Notre énoncé de vision

Transport Lyon est engagé à faire en sorte que notre organisation et les services que nous offrons soient accessibles à tous, y compris les personnes handicapées. Nous apprécions la contribution des personnes handicapées à notre culture et à notre milieu de travail.

Votre opinion et rétroaction

Transport Lyon inc. apprécie la rétroaction sur notre plan d'accessibilité de la part du public, des employés et de nos partenaires. Cette rétroaction est essentielle pour nous parce qu'elle nous aide à faire tomber les obstacles à l'accessibilité et à bâtir sur notre engagement à l'égard de l'accessibilité et de l'inclusion. Pour donner votre avis sur l'accessibilité, veuillez communiquer avec nous par l'un des moyens ci-dessous. Si vous avez besoin d'assistance pour le faire, dis-le-nous et nous ferons de notre mieux pour vous aider. Vous pouvez aussi choisir de donner votre avis de manière anonyme.

Personne-ressource : Simon Sauvé, Directeur des ressources humaines

Adresse postale : 9999 Rue Notre-Dame Est, Montréal-Est, Québec, H1L 3R5

Téléphone : 514-322-4422 poste 239

Courriel : rh@transportlyon.com

Site web : www.transportlyon.com

Rapports et déroulement du plan

Comme l'exige la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, un rapport annuel sera publié pour démontrer les progrès réalisés par rapport à nos engagements. Nous passerons en revue et mettre à jour notre plan d'accessibilité tous les trois ans. La période de référence du plan actuel est du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2027.



Domaines désignés dans la Loi canadienne sur l'accessibilité

Transport Lyon inc. a cerné des obstacles dans X des sept domaines désignés dans la Loi et défini des mesures à prendre pour les lever.

Emploi

L'accessibilité doit être assurée à chaque étape de la relation d'emploi, y compris au niveau du recrutement, l'intégration et le développement professionnel.

Obstacle 1

Le nombre de candidats et d'employés handicapés est inférieur à la disponibilité sur le marché du travail. Le nombre de candidature de personnes handicapées est présentement de zéro.

Mesures à prendre

- Rendre le processus de demande d'emploi plus accessible.
- Modifier la section "Emploi" de notre site web et nos affichages de poste pour accroître la visibilité des emplois disponibles auprès des personnes handicapées.

Obstacle 2

Nous devons mieux comprendre l'étendue des options d'accommodements disponibles aux personnes handicapées pour nos postes actuels.

Mesures à prendre

- Comparer nos pratiques actuelles de recrutement, de sélection et d'intégration aux meilleures pratiques.
- Augmenter nos connaissances au niveau de l'accessibilité avec de la formation continu.

Environnement bâti

L'environnement bâti comprend les structures, les installations et les aménagements physiques des lieux de travail.

Obstacle 3

Certains espaces limitent la mobilité des candidats et visiteurs handicapés.



Mesures à prendre

- Revoir l'accès à nos bureaux pour que les personnes handicapées puissent entrer par la porte principale (entrée sur la rue Notre-Dame Est). Il s'agit d'un projet à long terme qui débutera en 2026, selon la capacité financière de l'entreprise.
- Automatiser l'ouverture des portes dans les deux principaux accès (entrée sur la rue Notre-Dame Est et celle de la cour arrière). Il s'agit d'un projet à long terme.
- Ajuster le niveau du sol de l'entrée principale pour permettre l'accès aux personnes ayant une mobilité réduite. Il s'agit d'un projet à long terme.

Obstacle 4

Nous n'avons pas de procédure claire concernant l'accès et la mobilité des personnes handicapées à l'intérieur de nos installations.

Mesures à prendre

- Identifier clairement la porte arrière de l'entrepôt du bureau comme étant celle à utiliser pour les personnes handicapées.
- Écrire la procédure à la diffuser à l'ensemble de l'équipe.
- Revoir la procédure d'évacuation d'urgence en considérant l'accessibilité aux personnes handicapées.

Technologies de l'information et des communications

Les technologies de l'information et des communications sont les outils et ressources informatiques permettant de transmettre, enregistrer, créer, partager et échanger des informations.

Obstacle 5

Actuellement, le fait de ne pas avoir d'employé ou de candidat handicapé amène un status quo au niveau de l'utilisation des capacités d'accessibilité. Elles ne sont pas utilisées.

Mesures à prendre

- Dresser la liste des systèmes et logiciels utilisés pour en mesurer les capacités d'accessibilité.
- Introduire de nouvelles fonctionnalités d'accessibilité à nos systèmes et en faire la promotion.

Obstacle 6

Nous voulons nous assurer de continuer à répondre aux exigences d'accessibilité au niveau technologique.

Mesures à prendre

- Revoir l'entièreté des exigences au niveau TI (site web, médias sociaux, politique, etc.)



Communications autres que les technologies de l'information

Transport Lyon inc reconnaît que chaque personne donne, reçoit et comprend des informations de différentes manières. Nous nous engageons à tenir compte de ses différences et transmettre leurs communications dans divers formats accessibles aux personnes qui en ont besoin.

Obstacle 7

Les formats de documents que nous utilisons ne répondent pas toujours aux besoins en matière d'accessibilité.

Mesures à prendre

- Dresser la liste des documents qui devront être adaptés
- Adapter le format électronique des formulaires d'embauches et des politiques d'entreprise

Obstacle 8

L'organisation n'a pas de procédure claire pour s'assurer que les formats alternatifs soient disponibles.

Mesures à prendre

- Préparer à l'avance les communications régulières en formats alternatifs, afin qu'elles soient disponibles à tout moment.
- Définir clairement et communiquer notre engagement à fournir sur demande, les formats alternatifs suivants :
 - Imprimé ou format électronique (PDF)
 - Imprimé un gros caractère
 - Format audio
 - Format électronique qui est compatible avec une technologie adaptée

Acquisitions de biens, services et installations

La plupart des biens achetés, comme le carburant par exemple, présentent très peu de considération en matière d'accessibilité. Nous sommes une compagnie de service, nous allons nous concentrer sur cet élément.

Obstacle 9

Les considérations d'accessibilité ne sont pas pleinement intégrées dans le cadre de nos processus de vente.



Mesures à prendre

- Inclure des considérations d'accessibilité à notre processus de vente actuel. Nous allons inclure une section portant sur l'accessibilité à nos modèles de soumission. Nous voulons informer nos fournisseurs et nos clients que les services fournis tiennent compte de l'accessibilité.

Conception et prestation de programmes et de services

La façon dont Transport Lyon offre ses programmes et services est importante pour favoriser l'accessibilité.

Obstacle 10

L'absence d'une approche globale et documenter pour établir les normes d'accessibilité de nos activités. Aussi, nous n'avons pas de processus pour évaluer nos pratiques en lien avec l'accessibilité.

Mesures à prendre

- Nos dernières consultations ont eu lieu avec les membres du Comité culture de Transport Lyon. Nous voulons créer un comité distinct qui aura comme mission d'évaluer nos pratiques actuelles en termes d'accessibilité et d'émettre des recommandations. Ce comité sera composé d'employés de l'ensemble des départements de Transport Lyon.

Transport

Ce volet fait référence au transport de personnes, nous transportons uniquement des biens. Nous ne sommes pas concernés par cette semaine.



Définitions

Accessibilité

Fait référence à la nécessité que les personnes handicapées soient prises en considération de façon intentionnelle et réfléchie lorsque des produits, des services et des installations sont conçus ou modifiés, de manière à ce qu'ils puissent être utilisés et appréciés par les personnes de toutes les capacités.

Obstacle

La Loi canadienne sur l'accessibilité définit la notion d'obstacle de la façon suivante : *Tout élément, notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique – qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes déficientes notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentale ou sensorielle, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles.*

Handicap

La loi canadienne sur l'accessibilité définit la notion de handicap de la façon suivante : *Déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne.*

Pour toute question ou pour formuler des commentaires au sujet de ce plan sur l'accessibilité, vous pouvez communiquer avec la personne responsable de veiller au bon fonctionnement de ce plan :

Simon Sauvé, Directeur des ressources humaines

Adresse postale : 9999 Rue Notre-Dame Est, Montréal-Est, Québec, H1L 3R5

Téléphone : 514-322-4422 poste 239

Courriel : simon.sauve@transportlyon.com

Site web : www.transportlyon.com